

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Rapport du délégué de l'Assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA
Exercice 2019

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt et un janvier deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 2 Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Phillippe EMIN)
Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membre absent : 1 Georges BERMOND

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit : 26 présents.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport du délégué de l'Assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA pour l'exercice 2019.

Ce rapport de gestion reprend les activités de la SEMCODA et ses résultats.

Les principaux points traités par le Conseil d'Administration en 2019 portaient sur le fonctionnement de la Commission d'Appels d'Offres, les marchés, la gestion 2019, le bilan social, le partenariat, l'évaluation du patrimoine, l'augmentation des loyers, la mise en vente de nouveaux programmes locatifs et vente en bloc, le plan gros travaux entretien et investissements, le plan de concertation locative, le bilan des attributions des logements, les créances irrécouvrables, les acquisitions diverses, les opérations à court terme, la convention Semcoda/Alpes Habitat.

Au regard des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et du constat des résultats négatifs enregistrés sur 2018, la direction de la Semcoda a engagé dès la fin de l'année 2018 plusieurs séries de mesures qui ont produit leurs effets sur 2019. L'année 2019 a dégagé un résultat positif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport ainsi présenté,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

